

Rapport sur les pratiques de gouvernance

Rédigé par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB)

juin 2018



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS

réglementation • éducation • protection

Rôle des membres de la Commission

La Commission est un organisme constitué en personne morale qui a été créé dans le but de faire appliquer le droit des services financiers et des services aux consommateurs au Nouveau-Brunswick. Ce sont les employés de la Commission, sous la surveillance des membres, qui ont le devoir de s'acquitter des responsabilités prescrites par les dispositions législatives.

Les membres de la Commission, par l'entremise du président indépendant, rendent compte au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, de l'administration adéquate du droit des services financiers et des services aux consommateurs, ainsi que des questions de politique et de gouvernance de la Commission. Les membres mettent en pratique leurs compétences dans le cadre de la surveillance de la gestion et de l'élaboration des politiques. Il incombe également aux membres d'analyser le plan d'activités stratégique et le budget annuels de la Commission, l'affectation des ressources, la gestion des risques, les principes d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. Ce devoir de surveillance, qui se trouve dans la *Politique sur la gouvernance*, est également décrit en détail dans le site Web de la Commission.

Le président préside les réunions de la Commission et a l'ultime responsabilité de fournir un leadership solide aux membres dans leur rôle de surveillance de la gestion et de l'élaboration des politiques. Le président a également le mandat de veiller à ce qu'un certain nombre de produits livrables élaborés chaque année et intégrés à un plan de travail soient approuvés par les membres et soumis au ministre et au Conseil de gestion dans les délais prescrits. La description de tâches du président du conseil figure dans la *Politique sur la gouvernance*.

Indépendance

Les membres et le président doivent être indépendants du personnel de la Commission et ne doivent pas avoir avec la Commission une relation directe ou indirecte qui pourrait les empêcher d'exercer un jugement indépendant.



Membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Vous trouverez ci-dessous les membres de la Commission de 2017-2018.

Peter Klohn (Président), LL.B, IAS.A



Lieu de résidence : Rothesay

Nomination : 1^{er} janvier 2014

Fin du mandat : 31 décembre 2018

Comités :

- Vérification et gestion des risques (d'office)
- Ressources humaines et gouvernance (d'office)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Droit des valeurs mobilières
- Droit des sociétés
- Droit des franchises
- Droit des régimes de retraite

Éducation :

- Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), Université du Nouveau-Brunswick
- Baccalauréat en droit de l'École de droit Osgoode Hall, Université York

M. Klohn a été nommé président de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs le 1^{er} janvier 2014. Avant sa nomination, il était associé principal chez Stewart McKelvey. M. Klohn compte une expérience diversifiée à l'échelle nationale en droit des valeurs mobilières, en réglementation des industries, en droit des sociétés et en financement des sociétés. Il a également établi au Nouveau-Brunswick un certain nombre de sociétés cotées en bourse. M. Klohn a aussi agi en tant qu'expert-conseil auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en formulant des recommandations concernant de nouvelles dispositions législatives en matière de valeurs mobilières. Son rapport, intitulé *Responding to the Challenge of Borderless Markets: Recommendations for Reform of Securities Law in New Brunswick*, a donné lieu à la création de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick en 2004. M. Klohn a obtenu en 2011 l'accréditation d'administrateur des sociétés (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman. En 2013, il a été reconnu dans le répertoire juridique canadien Lexpert en tant que l'un des avocats de premier plan au Canada en financement des sociétés ainsi qu'en fusions et acquisitions. M. Klohn est membre (Nouveau-Brunswick) du comité consultatif du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières, qui est chargé d'examiner les propositions relatives à la réglementation fédérale des valeurs mobilières au Canada. En juillet 2016, il a été nommé au conseil d'administration de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), une organisation provisoire constituée afin d'appuyer la transition et l'établissement de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC). L'ARMC est une initiative des gouvernements de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et du Canada destinée à mieux protéger les investisseurs, à améliorer le fonctionnement du secteur des services financiers canadien, à appuyer des marchés des capitaux efficaces et à resserrer la gestion du risque systémique. M. Klohn s'est récusé des dossiers de réglementation des valeurs mobilières touchant la FCNB pendant la durée de son mandat au sein du conseil d'administration de l'OMAMC et de l'ARMC. Il est ancien membre du conseil d'administration de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien et il demeure actif dans la collectivité.

Paulette Robert (Vice-président)



M^{me} Robert était directrice générale de la Corporation au bénéfice du développement de la Péninsule acadienne au moment de sa retraite. Auparavant, elle a été directrice adjointe de deux succursales de la Banque Nationale du Canada, où elle était chargée des services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Elle siège actuellement au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. Elle a siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes financiers et de développement économique ainsi qu'à celui de la Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont. Elle est ancienne membre de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et de son comité de vérification. Elle a exercé un mandat de trois ans à titre de membre du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick et a également exercé un mandat de trois ans à titre de représentante du public au Conseil d'administration du Barreau du Nouveau-Brunswick.

Lieu de résidence : Losier Settlement

Nomination : 21 août 2013

Mandat renouvelé le 27 septembre 2017

Fin du mandat : 27 septembre 2019

Comités :

- Vérification et gestion des risques

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Opérations bancaires
- Droit des valeurs mobilières

Éducation :

- Université de Moncton, campus de Shippagan
- Université du Québec
- Institut des banquiers canadien

Michael D. Wennberg, LL.B



M. Wennberg a exercé le droit pendant 30 ans au cabinet Stewart McKelvey et à celui de ses prédécesseurs. Il a été gestionnaire du droit commercial du cabinet et associé dirigeant. Il a aussi siégé au conseil d'administration des partenariats du cabinet au Canada atlantique. M. Wennberg a été un membre actif du barreau et a agi comme conférencier, président du comité des stages en droit et agent d'examen provincial. Il est le président du comité d'examen de préservation du patrimoine de la municipalité de Rothesay. Ses activités culturelles au sein de sa collectivité sont nombreuses : M. Wennberg est ancien président et chef de la direction du théâtre Impérial; ancien président et membre actuel du conseil de la Fondation du théâtre Impérial; ancien membre du conseil de Saint John 225 et de Sculpture Saint John; ancien président et membre actuel du conseil d'administration du Conseil des arts de Saint John et membre actuel des conseils d'administration de Symphonie Nouveau-Brunswick et d'ArtsLink NB. En 2012, M. Wennberg a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

Lieu de résidence : Rothesay

Nomination : 21 août 2013

Fin du mandat : 20 août 2018

Comités :

- Ressources humaines et gouvernance (président)

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Commerce
- Contrats commerciaux et industriels
- Insolvabilité
- Technologie et impartition

Éducation :

- Baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto
- Baccalauréat en droit de l'École de droit Osgoode Hall

Yves Gagnon, PMP, IAS.A



Lieu de résidence : Campbellton

Nomination : 6 février 2014

Fin du mandat : 5 février 2018

Comités :

- Vérification et gestion des risques (président intérimaire depuis le 3 octobre 2017)

M. Gagnon est président de Consultation Gagnon Strategix Consulting inc. Il détient le titre de professionnel en gestion de projets (PMP) ainsi qu'une spécialisation en comptabilité. Il a travaillé comme vérificateur et a été directeur municipal de la Ville de Campbellton pendant de nombreuses années. Il compte de l'expérience en tant que conseiller en gestion de projets dans le secteur des ressources ainsi que dans les secteurs privé, public et sans but lucratif.

M. Gagnon compte également une vaste expérience dans le milieu bénévole. Il a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et a présidé son comité de vérification, il est membre d'office du conseil d'administration du port de Dalhousie et membre du conseil d'administration de l'Institut de gestion de projets du Nouveau-Brunswick. M. Gagnon a obtenu en 2015 l'accréditation d'administrateur des sociétés (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman.

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Finances
- Comptabilité
- Vérification
- Gestion

Éducation :

- B.A.A., Université de Moncton
- Désignation PMP, Project Management Institute
- Désignation IAS.A, administrateur des sociétés

Ginette Verret-Morin



Lieu de résidence : Edmundston

Nomination : 12 juillet 2016

Fin du mandat : 11 juillet 2019

Comités :

- Vérification et gestion des risques (depuis le 3 octobre 2017)
- Ressources humaines et gouvernance (depuis le 3 octobre 2017)

Ginette Verret-Morin possède plus de 35 années d'expérience dans les domaines de la comptabilité financière, de la tenue des comptes et de la planification stratégique. Elle préside actuellement Les services CompForm plus inc., à Edmundston. À titre de dirigeante et d'administratrice, elle applique ses connaissances de la gouvernance d'entreprise, et plus particulièrement de la planification opérationnelle et de l'établissement des priorités stratégiques pour des petites et moyennes entreprises. Au fil des ans, M^{me} Verret-Morin a cumulé une vaste expérience à titre de chef comptable du Journal Le Madawaska Ltée, de Québécor inc. et de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick. En qualité de gestionnaire, M^{me} Verret-Morin a aussi dirigé la direction des services de gestion-conseils de la Banque de Développement du Canada – succursale d'Edmundston. M^{me} Verret-Morin s'est aussi impliquée au sein de divers organismes sans but lucratif, notamment le Réseau échange femmes en affaires du Madawaska (RÉFAM), la Chambre de commerce d'Edmundston, et le Club Richelieu « Les Ambassadrices ».

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Comptabilité
- Vérification
- Gestion
- Gouvernance d'entreprises
- Planification d'entreprises

Éducation :

- B.A.A., Université de Moncton

Jim Dunlap



Jim Dunlap est propriétaire-exploitant d'une entreprise de vente et de location d'automobiles et d'un établissement motelier à St. Stephen. Il a également fondé trois agences de services financiers. Auparavant, M. Dunlap a été membre et vice-président du conseil de Service Nouveau-Brunswick et président du conseil des licences de concessionnaires de véhicules à moteur. Il a également présidé plusieurs organismes sans but lucratif, notamment le club Lions de Charlotte-Est, l'association de la ligue de baseball mineur de St. George, et la maison de transition Fundy (St. Stephen).

Lieu de résidence : St. Stephen

Nomination : 12 juillet 2016

Fin du mandat : 11 juillet 2019

Comités :

- Ressources humaines et gouvernance

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Services financiers
- Industrie du tourisme d'accueil
- Commerce en automobiles

Éducation :

- Université Carleton, Ottawa
- Collège Algonquin, Ottawa

Lisa Taylor



M^{me} Taylor, CPA, CA, a plus de 25 années d'expérience professionnelle. Elle a entrepris sa carrière en tant que comptable dans une entreprise privée, avant d'assumer des responsabilités de gestion financière en tant que cadre dans le secteur privé. Elle est actuellement la vice-présidente des finances et de l'administration du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). À ce titre, elle est responsable des finances, des technologies de l'information, des installations, et de la gestion des risques. Avant de se joindre au CCNB, elle était directrice du département d'études en finances, en administration des affaires et en droit au collège Algonquin.

M^{me} Taylor possède une vaste expérience en tant que membre de divers conseils d'administration d'organisations à but non lucratif faisant la promotion du développement économique communautaire. Elle a cofondé la Grenville County Business Development Corporation, et siégé en tant que la première présidente de cette organisation à titre de bénévole. Elle a poursuivi son engagement dans le secteur d'aide au développement des collectivités pendant près de 25 ans, dans divers rôles. Passionnée de littératie financière, elle est la responsable du programme de littératie financière de CPA Canada dans la région de Fredericton et offre des présentations à ce sujet. Le programme vise à améliorer la littératie financière au Canada, en offrant des séances d'information pour le public.

Lieu de résidence : Upper Kingsclear

Nomination : 27 septembre 2017

Fin du mandat : 27 septembre 2022

Comités :

- Vérification et gestion des risques

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Comptabilité
- Audit
- Gestion
- Gouvernance d'entreprise
- Résolution de conflits
- Planification opérationnelle

Éducation :

- Candidate au doctorat en administration des affaires (gestion de l'enseignement supérieur), à l'Université de Bath
- Baccalauréat en administration des affaires, Université York

Céline Robichaud Trifts



Pharmacienne, gestionnaire et chargée de cours à la retraite, M^{me} Robichaud-Trifts a travaillé plus d'une trentaine d'années dans le secteur des soins de santé. Elle a été présidente de la section du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux ainsi que membre du groupe de travail sur les normes relatives à l'exercice des pharmaciens d'hôpitaux et du groupe de travail sur la structure d'adhésion pour la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Elle a également été membre du conseil d'administration de la Rexton and Area Health Care Foundation, la Commission d'aménagement du comté de Kent et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Elle est présentement membre du conseil d'administration de la Fondation du théâtre Capitol.

Lieu de résidence : Moncton

Nomination : 27 septembre 2017

Fin du mandat : 27 septembre 2020

Comités :

- Vérification et gestion des risques

Expérience professionnelle et secteurs d'activité :

- Gouvernance et ressources humaines
- Gestion des risques
- Planification stratégique
- Santé
- Réglementation

Éducation :

- HRCCC, Director's College, Université McMaster
- M.B.A., Université de Moncton, campus de Moncton
- B.Sc. (pharmacie) Université Dalhousie, Halifax

Le mandat de M. J. Douglas Baker, membre de la Commission depuis 2014 a pris fin le 27 septembre 2017.

Le mandat de M. Ian S. Purvis, c.r., membre de la Commission depuis 2013, a pris fin le 27 septembre 2017.

Code de déontologie

La *Politique sur la gouvernance* de la Commission édicte que les membres et les employés de la Commission doivent se comporter avec le plus haut niveau de probité professionnelle. De plus, la Commission dispose d'une règle sur les *Conflits d'intérêts* (CO 001) de même qu'un *Code de conduite et politique sur les conflits d'intérêts*. Ces documents prévoient que tous les membres et les employés doivent agir de manière à maintenir et à renforcer la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la Commission.

Les membres et les employés sont exposés à des renseignements confidentiels. À cet effet, ils sont tenus de signaler sans délai tout conflit d'intérêts réel ou apparent qui pourrait donner l'impression d'influencer leurs décisions. Chaque année, un rappel des exigences comprises dans la règle et dans la politique est présenté aux membres et au personnel. Ceux-ci doivent ensuite remettre une confirmation écrite à leur superviseur, ou au président dans le cas des membres, attestant qu'ils ont reçu le rappel et examiné la règle et la politique connexe.

Langues officielles

Nous reconnaissons nos obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Nous sommes déterminés à offrir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix et à promouvoir l'utilisation équilibrée des deux langues officielles dans notre milieu de travail. Nous nous efforçons de respecter l'esprit de la politique et des lignes directrices sur la langue de travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Même si la langue de travail et la langue de service ont une application distincte, nous estimons que le lien qui les unit est essentiel à l'engagement de l'organisation à respecter les questions relatives aux langues officielles.

Divulgestion

La Commission accorde beaucoup d'importance à la transparence de ses pratiques d'information et elle a créé le présent rapport annuel sur les pratiques de gouvernance pour en témoigner. Par surcroit, la Commission publie diverses politiques en matière de gouvernance, y compris la *Politique sur la gouvernance* et la règle sur les *Conflits d'intérêts*, ainsi que la biographie de ses membres.

Divulgations dans l'intérêt public

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* encourage les employés de la fonction publique provinciale à signaler tout acte répréhensible qui s'est produit ou qui est sur le point de se produire dans leur milieu de travail et qui pourrait être illégal, dangereux pour le public ou préjudiciable à l'intérêt public. La *Loi* protège contre les représailles les employés qui divulguent un acte répréhensible et elle permet aux employés qui sont soupçonnés d'avoir commis un acte répréhensible de bénéficier d'un processus équitable et objectif.

En tant que société de la Couronne, nous sommes tenus de déclarer dans notre rapport annuel le nombre de plaintes déposées et les mesures prises, le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une plainte, le nombre de plaintes déferées par l'Ombudsman, et les mesures prises, et le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite de plaintes.

Nous sommes heureux de signaler qu'aucune plaintes ou allégation n'a été faite contre le personnel de la Commission sous le régime de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* en 2017-2018.

Protection des renseignements personnels

La Commission est déterminée à respecter la vie privée et à protéger la confidentialité. Nous gérons et protégeons les renseignements personnels conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, à la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, aux divers textes législatifs en matière de services financiers et de services aux consommateurs dont l'application relève de la Commission, et aux politiques, directives et procédures de la Commission.

La politique sur la protection de la vie privée de la Commission est fondée sur les dix principes du Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation (qui a été publié à titre de norme nationale du Canada par le Conseil canadien des normes). Le chef de la direction est l'agent de la protection de la vie privée pour la Commission. Il lui incombe de faire en sorte que des modalités adéquates soient mises en œuvre pour assurer le respect de la politique.

Orientation des membres et formation permanente

Les nouveaux membres doivent suivre un programme d'orientation exhaustif. Cette formation obligatoire leur donne une vue d'ensemble du contexte de la réglementation, de la conformité et de l'exécution de règles dans les domaines des services financiers et des services aux consommateurs au Canada et au Nouveau-Brunswick. Le programme comprend un aperçu détaillé de notre fonctionnement, de nos opérations financières, de notre régime juridique, y compris la protection des renseignements personnels, les pratiques de gouvernance et les tendances et les enjeux actuels dans le secteur des services financiers. Cet atelier de formation de deux jours est offert par modules d'une demi-journée par souci de souplesse. Les membres reçoivent de la documentation détaillée sur notre fonctionnement. Les nouveaux membres ont aussi l'occasion de faire connaissance avec la haute direction et de visiter nos bureaux. Deux nouveaux membres ont reçu une orientation au cours de l'exercice financier 2017-2018.

La Commission accorde beaucoup d'importance à la formation permanente. Ses programmes comprennent des séances obligatoires de formation commune et de formation individualisée. Au fil des années, les membres ont suivi des cours qui leur ont permis d'améliorer leurs connaissances sur les domaines réglementés par la Commission ainsi que leur efficacité lors des réunions du conseil.

En mai 2017, la Commission a organisé la toute première édition du Colloque des administrateurs. Cet évènement inaugural a permis de rassembler des spécialistes et des praticiens reconnus comme faisant autorité dans le domaine de la gouvernance ainsi que des administrateurs de sociétés de la Couronne, de conseils et commissions de partout au Nouveau-Brunswick pour une journée de formation et de collaboration. Les participants ont pu échanger des idées sur les questions courantes de gouvernance ainsi qu'offrir et recevoir des conseils sur la résolution de certains défis propres à la structure de gouvernance d'un conseil. Tous les membres de la Commission ont assisté au colloque.

Les séances de formation commune offertes aux membres au cours de l'exercice 2016-2017 sont décrites ci-après.

Formation permanente			
Date	Thème	Présentateurs	Participants
10 mai 2017 (1 heure)	Commissions intégrées Norme d'agir au mieux des intérêts du client	Monica Kowal, CVMO	Peter Klohn Paulette Robert Michael D. Wennberg Yves Gagnon Ginette Verret-Morin Jim Dunlap Ian S. Purvis, c.r. J. Douglas Baker
11 mai 2017 (<i>Forum des administrateurs, pleine journée</i>)	Point de vue d'un chef de l'information sur la cybersécurité et point de vue d'un administrateur sur l'utilisation de la technologie.	Jake van der Laan Yves Gagnon, Gagnon Strategix Consulting	Peter Klohn Paulette Robert Michael D. Wennberg Yves Gagnon Ginette Verret-Morin Jim Dunlap Ian S. Purvis, c.r. J. Douglas Baker
	La gestion des renseignements confidentiels et des risques	Bruce Lowe, PwC	
	Le point sur la composition et la diversité des conseils	Carol Hansell, Hansell s.r.l. Amanda Harpelle, OCC GNB Cathy Simpson, FINB Monica Kowal, CVMO Charles Gervais, Assomption Vie	
	Tendances en gouvernance	Carol Hansell, Hansell s.r.l.	
	Tout ce qu'il faut savoir au sujet du risque d'atteinte à la réputation, de la gestion des risques et des interventions en cas de crise.	Jamie Watt, Navigator Ltd.	
Point de vue du conseil et du Cabinet	Manon Losier Camille Thériault, ancien premier ministre Aldéa Landry, Landal inc., ancienne vice-première ministre et membre du Cabinet (N.-B.) Claudette Bradshaw, ancienne ministre du Cabinet (fédéral)		
26 janvier 2018 (3 heures)	Tendances relatives aux CDEC et programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	Jeff Harriman	Peter Klohn Paulette Robert Michael D. Wennberg Yves Gagnon Ginette Verret-Morin Jim Dunlap Lisa Taylor Céline Robichaud-Trifts
	L'économie et les fonds à caractère social	Karina LeBlanc, Centre Pond-Deshpande	
	La cybersécurité : notions fondamentales, tendances, cadre réglementaire et risques cybernétiques.	David Shipley, Beauceron Security	
	La cybersécurité : pratiques exemplaires, approche et stratégie de la FCNB	Jake van der Laan	

Au total, 10 heures ont été allouées aux séances de groupe pendant l'exercice financier 2017-2018. À cela s'ajoutent les présentations éducatives offertes à l'occasion au cours des réunions ordinaires de la Commission.

Outre les séances de groupe offertes par la Commission, les membres sont invités à poursuivre des initiatives d'apprentissage individuel qui ont trait aux travaux de la Commission. Notre *Politique sur le perfectionnement professionnel des membres* prévoit un montant annuel de 3 500 \$ par membre pour couvrir les activités de formation. Vous trouverez ci-dessous une liste des cours auxquels les membres ont participé pendant l'exercice financier :

Membre	Date	Cours
Peter Klohn	4 au 6 avril 2017	Forum conjoint des ACVM
	8 mai 2017	Conférence de la National Angel Capital Organization (NACO)
	23 au 25 mai 2017	Conférence « City Week » à Londres
	30 mai au 1 ^{er} juin 2017	Conférence bisannuelle des ACVM
	11 au 15 juillet 2017	Conférence du Internal Credit Union Regulators' Network (ICURN)
	15 au 17 novembre 2017	Conférence de l'Institut Northwind
Paulette Robert	11 octobre 2017	CPA Nouveau-Brunswick – L'assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants : meilleures pratiques et histoires d'horreur
	12 octobre 2017	CPA Nouveau-Brunswick – Revue des concepts fondamentaux en contrôle interne
Michael D. Wennberg	17 octobre 2017	Institut des administrateurs de sociétés – Diversité des conseils
	21 février 2018	Institut des administrateurs de sociétés – Conflits d'intérêts des administrateurs d'entreprise et des administrateurs de conseils
J. Douglas Baker	1 ^{er} au 3 juin 2017	Institut des administrateurs de sociétés – Les administrateurs et la supervision des risques organisationnels
	8 juin 2017	Institut des administrateurs de sociétés – L'assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants : meilleures pratiques
	21 juillet 2017	CPA Nouveau-Brunswick – Tendances et questions de l'heure dans le domaine de la gouvernance d'entreprise
Lisa Taylor	28 au 29 mars 2018	CPA Canada – Colloque sur l'audit, la gouvernance et la sécurité en matière des TI
Céline Robichaud-Trifts	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	Institut des administrateurs de sociétés – Programme de perfectionnement des administrateurs
	2 octobre 2017	Apprendre les rouages financiers – Les corporations de développement économique communautaire (CDEC)
Ginette Verret-Morin	2 octobre 2017	Apprendre les rouages financiers – Les corporations de développement économique communautaire (CDEC)
Yves Gagnon, PMP, IAS.A*	1 ^{er} au 3 novembre 2017	Institut des administrateurs de sociétés – Programme de perfectionnement des administrateurs : Perspectives des anciens du PPA

*M. Gagnon est inscrit à la conférence « École des dirigeants – enjeux et défis de la gouvernance créatrice de valeurs » organisée par HEC Montréal du 2 au 4 mai 2018.

Évaluations

Tous les deux ans, le comité des ressources humaines et de gouvernance réalise une évaluation de l'efficacité de la Commission, de ses comités permanents et de ses membres. Le processus d'évaluation de la Commission consiste en une évaluation bisannuelle en profondeur et une version annuelle abrégée. Cette année, le comité a réalisé une évaluation en profondeur. Pour ce faire, il a recueilli des données quantitatives et qualitatives dans de nombreux domaines à l'aide d'un questionnaire distribué aux membres. Les réponses des membres sont traitées de façon confidentielle et sont remises à la présidence du comité des ressources humaines et de gouvernance, qui rédige un rapport à l'intention du comité, qui présente à son tour son rapport à la Commission. Pour l'exercice de 2017-2018, la portée de l'évaluation a été élargie et incluait la rétroaction des hauts dirigeants de la Commission. Les membres du comité de direction ont fourni leurs commentaires oralement lors de rencontres à huis clos avec le président. Enfin, les résultats du sondage ont été transmis aux gestionnaires afin qu'ils puissent déterminer les mesures à prendre pour régler les problèmes soulevés et réaliser les améliorations possibles au cours de prochain exercice.

Pour évaluer l'apport de chacun des membres du conseil, le président de la Commission tient de temps à autre des réunions privées avec chaque membre. Une discussion individuelle plus formelle a aussi lieu une fois l'an. Cette discussion est guidée par une série de questions afin d'assurer une certaine cohérence du processus d'évaluer et faire en sorte que tous les domaines sont abordés. Elle vise également à cerner les besoins de formation des membres. En 2017-2018, l'évaluation comportait, pour la première fois, un volet d'évaluation par les pairs, chaque membre ayant reçu avant sa rencontre avec le président deux séries de questions : l'une pour l'évaluation individuelle et l'autre pour l'évaluation par les pairs.

Évaluation du président du conseil et chef de la direction

Chaque année, le comité des ressources humaines et de gouvernance réalise une évaluation du président. Le comité distribue un questionnaire d'évaluation du président à tous les membres. L'évaluation porte sur les compétences en leadership du président tant auprès des membres que de la haute direction. Elle permet également d'évaluer son efficacité au chapitre de la communication, de la promotion d'une culture saine du conseil, de la présentation de comptes rendus au ministre, de la gestion des réunions et des conflits d'intérêts.

En ce qui concerne le rendement du chef de la direction, l'évaluation est menée par le président de la Commission, en consultation avec les membres. L'évaluation annuelle s'appuie sur les objectifs du chef de la direction qui ont été fixés au début de l'exercice

Compétences et expérience

La Commission dresse son profil et le passe en revue périodiquement. Ce profil décrit la combinaison d'antécédents, de compétences et d'expérience dont la Commission a besoin pour orienter sa stratégie et ses activités professionnelles courantes. Lorsqu'un poste devient vacant, les compétences exigées des candidats sont déterminées à partir de ce profil.

Assiduité

L'assiduité des membres de la Commission et des comités est représentée dans le tableau ci-dessous :

Membres	Réunions				
	Commission (6)	Extra- ordinaire (5) ¹	Comité de vérification et de gestion des risques (4)	Comité des ressources humaines et de gouvernance (7)	Réunion conjointe des comités (1)
Peter Klohn	6	5	4	7	1
Paulette Robert	6	5	4	s.o.	1
Ian S. Purvis, c.r. ²	2	3	0	2	s.o.
Michael D. Wennberg ³	6	5	s.o.	6	1
Yves Gagnon ⁴	5	4	4	s.o.	1
J. Douglas Baker ⁵	3	3	2	s.o.	s.o.
Ginette Verret-Morin ⁶	6	5	3	4	1
Jim Dunlap	6	5	s.o.	7	1
Lisa Taylor	2	2	1	0	1
Céline Robichaud- Trifts	3	2	1	0	1

1. Les réunions extraordinaires comprennent les réunions spéciales de la Commission ainsi que les séances de planification stratégique. En plus de ces réunions, mesdames Taylor et Robichaud-Trifts ont aussi assisté à trois séances d'orientation, car elles sont entrées en fonction le 27 septembre 2017.
2. Le mandat de M. Purvis a pris fin le 27 septembre 2017. Entre le 1^{er} avril et le 27 septembre 2017, il a assisté à deux réunions de la Commission, trois réunions extraordinaires et deux réunions du comité des ressources humaines et de gouvernance. Toutefois, il n'a pu assister à la réunion de la Commission en septembre.
3. M. Wennberg n'a pas assisté à une réunion extraordinaire du comité des ressources humaines et de gouvernance pour éviter une situation de conflit d'intérêts.
4. M. Gagnon a été nommé président par intérim du comité de vérification et de gestion des risques en octobre 2017.
5. Le mandat de M. Baker a pris fin le 27 septembre 2017. Entre le 1^{er} avril et le 27 septembre 2017, il a assisté à trois réunions de la Commission, trois réunions extraordinaires et deux réunions du comité de vérification et de gestion des risques.
6. Mme Verret-Morin a assisté à la réunion du comité de vérification et de gestion des risques en octobre (sa dernière réunion avec ce comité) avant d'intégrer le comité des ressources humaines et de gouvernance.



Comités

La Commission dispose de deux comités permanents, soit le comité de vérification et de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de gouvernance. Le cadre de référence de chaque comité est établi dans notre *Politique sur la gouvernance*. On s'attend à ce que les membres des comités disposent du temps, de l'expérience et des connaissances nécessaires pour siéger à un comité. La capacité d'un membre à participer à un comité ne doit pas être compromise par son statut de membre au sein d'autres conseils ou comités externes. Les membres des comités permanents sont tous indépendants. Le président assiste aux réunions des comités en tant que membre d'office.

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

Le comité de vérification et de gestion des risques est chargé de l'information financière et des renseignements communiqués au public, des contrôles internes, des vérifications et de la gestion des risques. Ses membres se réunissent au moins cinq fois par année.

Les membres du comité de vérification doivent posséder des notions financières suffisantes pour être en mesure de lire et de comprendre les états financiers de la Commission. Tous les membres du comité ont attesté qu'ils possédaient les connaissances financières nécessaires.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité de vérification et de gestion des risques a tenu cinq réunions ordinaires, dont une réunion avec les auditeurs externes pour passer en revue le plan, et une réunion conjointe extraordinaire avec le comité des ressources humaines et de gouvernance.

Examens financiers, déclarations financières et information publique

Le comité a examiné les états financiers trimestriels de la Commission et a recommandé l'adoption, par la Commission, des états financiers audités de fin d'exercice et du rapport de gestion. Le comité a également passé en revue l'avant-projet de budget afin d'en recommander l'adoption à la Commission, et il a examiné les demandes de remboursement trimestrielles des frais des membres. Tous les trimestres, le comité a examiné et approuvé les dépenses du président de la Commission et du chef de la direction. Un compte rendu de toutes les études et activités du comité a été présenté à la Commission.

Gestion des risques

À chaque réunion, le comité a passé en revue les risques auxquels la FCNB était exposée et les mesures prévues par la direction pour y faire face, au moyen des outils courants de gestion des risques. Le comité a également étudié les risques financiers et autres de la Commission au cours du processus budgétaire et il a réévalué les risques dans le cadre de ses examens réguliers des états financiers.

Mécanismes de contrôle internes et conformité à la loi

Le comité a passé en revue le rapport annuel de la direction sur les mécanismes de contrôle internes et de conformité à la loi; il a communiqué ses constatations à ce sujet à la Commission. À chacune de ses réunions, le comité a vérifié que la Commission était à jour en ce qui concerne les retenues et les remises exigées par la loi.

Vérificateurs externes

Pour la période d'audit de 2016-2017, les membres du comité ont rencontré des représentants du cabinet Price Waterhouse Coopers (« PWC ») afin de passer en revue les états financiers vérifiés de la Commission, et conformément à la pratique de la Commission en matière de gouvernance, ils ont rencontré ces représentants sans la présence de la direction, à part le président, et ensuite sans la présence du président.

Activités du comité et politiques financières

Le comité a réalisé l'examen annuel de ses activités, de son mandat et de son plan de travail pour l'année suivante. Il a aussi passé en revue ses politiques financières.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE GOUVERNANCE

Le comité des ressources humaines et de gouvernance est responsable de la rémunération et des politiques et procédures en matière de ressources humaines. Il est également responsable des questions de gouvernance suivantes : planification de la relève de la Commission, évaluation du rendement de la Commission, de ses comités et de ses membres, le président y compris, et pratiques et procédures de gouvernance.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE GOUVERNANCE

Le comité a tenu neuf réunions, à savoir quatre réunions régulières, quatre réunions extraordinaires et une réunion conjointe avec le comité de vérification et de gestion des risques, au cours de l'exercice financier. Le travail du comité a porté sur sept grands dossiers :

Processus de nomination des membres de la Commission et des membres du Tribunal

Le comité des ressources humaines et de gouvernance et la Commission jouent un rôle de premier plan dans le processus de nomination. Ils peuvent recommander des candidats en vue de leur nomination à titre de membres de la Commission ou du Tribunal par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La nomination des membres de la Commission est recommandée en fonction du profil qui se trouve dans la *Politique sur la gouvernance*. Ce profil décrit la combinaison de compétences et d'expérience recherchées chez nos membres pour les besoins du groupe et fait état de la nécessité d'une représentation diversifiée sur le plan géographique, linguistique et de la parité hommes-femmes.

Les mandats de M. Baker et de M. Purvis sont arrivés à échéance le 27 septembre 2017. Le même jour, M^{me} Robert a été nommée pour un mandat de deux ans, M^{me} Céline Robichaud-Trifts pour un mandat de trois ans, et M^{me} Lisa Taylor pour un mandat de cinq ans.

Cette année, le comité a également examiné les mandats des membres de la Commission qui arrivent à échéance en 2018. Ce faisant, il a suivi le processus décrit dans la *Politique sur la gouvernance* relativement au renouvellement des postes ou au recrutement pour les postes vacants. Ce processus consiste principalement à effectuer une analyse des compétences et des aptitudes que le comité juge nécessaires, à examiner les candidatures, et à présenter ses recommandations à la Commission, laquelle présente ensuite sa propre recommandation au gouvernement. De plus amples renseignements sur les postes vacants et les nominations au Tribunal se trouvent dans le rapport annuel du Tribunal.

Examen de la rémunération des membres

Le comité a effectué sa révision bisannuelle de la rémunération des membres de la Commission. Sous la surveillance du comité, le personnel a comparé la structure de rémunération de la Commission à celles d'organismes, de conseils et de commissions comparables au Nouveau-Brunswick, et présenté un rapport au comité. Le comité a étudié ce rapport, et décidé que la rémunération des membres demeure concurrentielle.

Diversité des membres du conseil

En mai 2017, le comité a effectué son deuxième examen annuel sur la question de la diversité des membres du Conseil, se concentrant tout particulièrement sur la diversité hommes-femmes. L'analyse a porté sur l'évolution de la législation et de la réglementation au Canada, et des tendances dans le secteur. La Commission a atteint la parité hommes-femmes en octobre 2017, grâce aux nouvelles nominations.

Évaluation de la Commission

Le comité a dirigé un processus exhaustif d'évaluation de la Commission durant l'année. Ce processus a lieu tous les deux ans, et comprend une évaluation de la performance de la Commission dans son ensemble, y compris ses membres et ses comités permanents.

Bien que la performance de la Commission et de ses comités permanents soit évaluée au moyen du questionnaire des membres, les membres sont évalués au moyen d'un entretien privé avec le président. Cette année, le comité a modifié le processus en y ajoutant deux étapes : les rétroactions de la haute direction, et l'évaluation par les pairs (les autres membres), outre le processus actuel d'autoévaluation des membres.

Évaluation du président de la Commission

Le comité a mené son processus annuel d'évaluation du président de la Commission. Le président du comité a distribué un questionnaire à tous les membres de la Commission pour évaluer les compétences du président de la Commission dans quatre domaines clés : le leadership, la culture du conseil, les relations et communications et les autres responsabilités énoncées dans la *Politique sur la gouvernance*. Le président du comité a regroupé les résultats, qui ont été présentés au comité et à la Commission, puis communiqués au président de la Commission.

Évaluation du chef de la direction

Le chef de la direction est évalué par le président de la Commission, en consultation avec les membres. En menant cette évaluation, le président a tenu compte des objectifs du chef de la direction, qui ont été fixés au début de l'exercice financier. Il a regroupé les résultats, qui ont été présentés au comité et à la Commission, puis communiqués au chef de la direction.

Dossiers des ressources humaines

Le comité a procédé à l'examen annuel des politiques en matière de ressources humaines. Dans le cadre de cette révision, il a proposé une option de réduction des heures de travail à la préretraite, dont le personnel pourrait se prévaloir en déposant un formulaire. Il a également proposé des modifications au code de déontologie, afin de tenir compte de modifications effectuées à la *Loi sur les droits de la personne*. Les deux propositions ont été adoptées par la Commission. D'autres mises à jour ont été effectuées aux politiques et processus afin d'améliorer le suivi des données relatives aux ressources humaines. Le comité a également examiné le rapport annuel sur la formation du personnel, les évaluations du rendement et le rapport annuel sur la planification de la relève du personnel.

Rémunération

Le règlement administratif no 3 de la FCNB sur la *Rémunération des membres de la Commission et du Tribunal*, prescrit la rémunération, les provisions et les indemnités, s'il y a lieu, pour le président de la Commission, les membres, le vice-président de la Commission et les présidents des comités, comme il est indiqué ci-dessous :

	Rémunération	Provision annuelle	Indemnités
Président	Jusqu'à 137 000 \$	s.o.	s.o.
Membres	s.o.	10 000 \$	350 \$

Remarque : Le vice-président de la Commission et les présidents de comité reçoivent une provision additionnelle de 2 000 \$ par année.

PRÉSIDENT

M. Klohn a reçu une rémunération de 137 000 \$ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Il est admissible au remboursement par la Commission pour un régime d'assurance-maladie et dentaire jusqu'à concurrence du montant que la Commission verse pour la participation d'un employé à ces deux régimes. En remplacement d'une pension, il a reçu un versement de 12 330 \$ (tous les ans, 9 % de la rémunération annuelle totale pour la période, jusqu'à concurrence de 50 % de la limite de cotisation du régime d'épargne-retraite enregistré établi par l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition). Les frais du président de la Commission, qui incluent les dépenses des déplacements et la formation, se sont élevés à 15 695 \$.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES

Le tableau ci-dessous contient les provisions et les indemnités versées aux membres ainsi que les frais de déplacement, de repas, d'hébergement, de stationnement et de formation pour l'exercice 2017-2018. Les membres reçoivent une indemnité à l'égard de chaque activité effectuée pour le compte de la Commission, y compris la préparation de chacune de ses réunions.

Membres	Nomination et renouvellement	Fin du mandat	Provision	Indemnités	Indemnités pour le temps de déplacement	Rémunération totale ¹	Remboursement de frais et allocations
Paulette Robert (Losier Settlement)	21 août 2013	27 septembre 2019	12 000 \$	10 850 \$	1 800 \$	24 650 \$	5 405 \$
Ian S. Purvis, c.r. (Woodstock)	21 août 2013	27 septembre 2017	5 000 \$	4 550 \$	500 \$	10 050 \$	1 157 \$
Michael D. Wennberg (Rothsay)	21 août 2013	20 août 2018	12 000 \$	12 250 \$	800 \$	25 050 \$	2 788 \$
Yves Gagnon (Campbellton)	6 février 2014	5 février 2018 *En poste jusqu'au renouvellement de son mandat, sa démission ou son remplacement.	10 989 \$	9 450 \$	1 600 \$	22 039 \$	8 997 \$
J. Douglas Baker (Riverview)	6 février 2014	27 septembre 2017	6 000 \$	5 250 \$	400 \$	11 650 \$	2 968 \$
Ginette Verret-Morin (Edmundston)	12 juillet 2016	11 juillet 2019	10 000 \$	11 900 \$	1 000 \$	22 900 \$	2 278 \$
Jim Dunlap (St. Stephen)	12 juillet 2016	11 juillet 2019	10 000 \$	11 900 \$	1 600 \$	23 500 \$	2 707 \$
Lisa Taylor (Upper Kingsclear)	27 septembre 2017	26 septembre 2022	5 109 \$	5 250 \$	500 \$	10 859 \$	3 172 \$
Céline Robichaud-Trifts (Moncton)	27 septembre 2017	26 septembre 2022	5 109 \$	6 650 \$	1 000 \$	12 759 \$	5 533 \$

1. La variation des dépenses est notamment attribuable au lieu de résidence du membre.

